



## POUR INFORMATION

### TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Questions relatives aux travaux menés par la Conférence internationale du Travail à sa 96<sup>e</sup> session (2007)

### Suite donnée à l'adoption des conclusions sur la promotion des entreprises durables

1. Le 13 juin 2007, à sa 96<sup>e</sup> session, la Conférence internationale du Travail a adopté les conclusions de la Commission de la promotion des entreprises durables. Il y est indiqué que «les entreprises durables sont une source principale de croissance, de création de richesses, d'emplois et de travail décent. La promotion d'entreprises durables est par conséquent un outil important pour réaliser le travail décent, le développement durable, et l'innovation qui améliore, avec le temps, les niveaux de vie et les conditions sociales» (paragr. 3).
2. Ces conclusions donnent des orientations aux partenaires sociaux, au gouvernement et à l'OIT sur la manière de promouvoir le développement des entreprises de façon à aligner leur croissance sur les objectifs du développement durable, la création d'emplois productifs et le travail décent.

### Suivi

3. Les conclusions ont été publiées et des exposés ont été présentés lors d'un certain nombre de manifestations internationales à visée de sensibilisation et de formation:
  - Incorporation des conclusions dans le document technique intitulé «Soutenir la productivité et la compétitivité du travail décent», présenté au Forum régional asien sur la croissance, l'emploi et le travail décent (août 2007).
  - Discours liminaire de l'OIT au 20<sup>e</sup> Symposium international du travail, coparrainé par le Bureau international du Travail au Japon et par l'Institut Ohara de recherche sociale, de l'Université Hosei. Le symposium avait pour thème la promotion des entreprises durables (septembre 2007).
  - Exposé présenté le 11 septembre à Genève devant le comité exécutif du Comité des donateurs pour le développement des entreprises et devant le Comité des donateurs réuni en plénière le 9 novembre 2007 à Accra (Ghana).

- Incorporation d'un exposé et d'un débat sur les conclusions dans le cours tenu récemment (octobre 2007) sur le thème «Créer un environnement propice au développement de la petite entreprise», au Centre international de formation de l'OIT, Turin.
4. De nouvelles ressources et de nouveaux outils ont été mis au point. Ainsi, un nouveau programme de formation est en cours d'élaboration et sera piloté cette année en partenariat avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin, sous le titre «Promouvoir l'entreprise durable par des pratiques saines sur le lieu de travail et une bonne gestion des ressources humaines». Ce cours s'inspire largement des parties pertinentes des conclusions relatives aux principes de viabilité applicables aux entreprises.
  5. D'autres manifestations en matière de sensibilisation et de formation et des projets de coopération technique sont actuellement étudiés avec les partenaires sociaux.

Genève, le 6 novembre 2007.

*Document soumis pour information.*